

## Fiche de données de sécurité : page de garde

élaborée le 08.10.2018 /remplace la version du -.-.-

### Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit: **Protect & Clean**

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

### Section 7: Manipulation et stockage

Aucun ajout à la fiche de données de sécurité.

### Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle (SUVA):

Valeurs limites d'exposition/protection individuelle

CAS-Nr.	Désignation	Type	[mg/m <sup>3</sup> ]	[ppm]	Remarque	Toxicité critique
7664-38-2	Acide phosphorique	VME	1		SSC	VRS, Yeux & Peau, PoumonsTC AN
		VLE	2			
107-98-2	1-Methoxypropanol-2	VME	360	100	B SSC	VRS, Yeux
		VLE	720	200		

CAS-Nr.	Substance	Paramètre biologique	VBT	Substrat d'examen	Prélèvement	Remarques
107-98-2	1-Methoxypropanol-2	1-Methoxypropanol-2	20 mg/l (221,9 µmol/l)	U	b	

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

Considérations produit: Les résidus de produits et emballages non nettoyés doivent être éliminés comme des déchets dangereux et serviront une entreprise d'élimination autorisée.

Code OMoD:160509

Elimination Emballage: Nettoyé et l'emballage peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Les emballages contaminés doivent être éliminés comme le produit.

Informations réglementaires:

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED; SR 814.600)

Ordonnance sur les mouvements de déchets du 22 juin 2005 (OMoD; SR 814.610)

Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005; SR 814.610.1

### Section 15: Informations réglementaires

Classe de danger pour les eaux: B

Le produit contenant la substance extrêmement préoccupantes (liste des substances candidates, OChim Annexe 3): non applicable

Catégories d'utilisateurs: Utilisateur privé et professionnel.

Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) SR 822.111.52.

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5) SR 822.115 et Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, SR 822.115.2

Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim); SR 813.1

Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim); SR 813.11

Ordonnance du DFI sur les connaissances techniques requises pour la remise de certaines substances et préparations dangereuses; SR 813.131.21

Teneur COV: 5%. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV), SR 814.018

### Section 16: Autres informations

Guide pratique „Entreposage des matières dangereuses“ <http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=151>

Page de garde élaborée le 08.10.2018

## ! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Protect & Clean

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

Nettoyant acide.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fabricant / fournisseur** Interbayrol GmbH c/o KD-Zug-Treuhand AG  
Untermüli 7, CH-6304 Zug  
Téléphone +41 41 7662650  
Internet www.bayrol.com

### Service des renseignements

E-mail (personne compétente):  
ASchwarzenboeck@bayrol.de

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

#### Renseignements en cas d'urgence

Tox. Informationszentrum CH:  
Téléphone 145  
FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE:  
Centre Antipoison +32 70 245 245

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

<b>Met. Corr. 1</b>	<b>H290</b>	
<b>Skin Corr. 1C</b>	<b>H314</b>	

#### Consignes en cas de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

#### Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P390	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

acide phosphorique

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique ... %	30 - 40	Skin Corr. 1B, H314
107-98-2	203-539-1	éther méthylique de monopropylèneglycol	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 / STOT SE 3, H336

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
107-98-2	éther méthylique de monopropylèneglycol	01-2119457435-35-XXXX

#### Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface anioniques

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Protéger les secouristes.

---

**Après inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.  
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Consulter le médecin.

**Après contact avec les yeux**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Assurer un traitement médical.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Assurer un traitement médical.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels**

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.  
Risque de lésions oculaires graves.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Remarques s'adressant au médecin / traitement**

Traitement symptomatique.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune information disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter un vêtement complet de protection.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Neutraliser avec de la soude caustique ou de la chaux éteinte.  
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Évacuation: voir paragraphe 13  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions lors de la manipulation**

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

**Mesures générales de protection**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Conserver à l'écart des aliments et boissons.  
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Le produit n'est pas combustible.  
Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

**Remarques relatives au stockage avec d'autres produits**

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.  
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

**Stabilité au stockage**

Durée de stockage: 5 ans.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées**

Voir paragraphe 1.2

---

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	8 heures	375	100	peau
		Court terme	568	150	
7664-38-2	acide phosphorique	8 heures	1		
		Court terme	2		

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire

protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

### Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)

Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm

Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm

Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

### Protection des yeux

lunettes à coques

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

Gel

#### Couleur

jaunâtre

#### Odeur

caractéristique

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	0,5	20 °C		potentiometrique	
<b>Température d'ébullition/ plage d'ébullition</b>	non déterminé				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	> 70 °C			DIN EN 22719 / ISO 2719	
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto- inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Pression de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Densité relative</b>	ca. 1,03 g/ cm <sup>3</sup>	20 °C		aréométrie	
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				
<b>Propriétés comburantes</b> Aucune information disponible.					
<b>Propriétés explosives</b> Aucune information disponible.					
<b>9.2. Autres informations</b> Aucune information disponible.					

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune information disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les lessives alcalines.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Réagit avec les lessives alcalines.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune

---

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Corrosif			
<b>Irritation des yeux</b>	Risque de lésions oculaires graves.			

**Toxicité subaiguë - Cancérigène**

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
<b>Mutagène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Tératogène</b>	Aucune donnée disponible			
<b>Cancérigène</b>	Aucune donnée disponible			

**Constatations empiriques**

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

---

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs****Comportement dans les stations d'épuration**

La produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

---



---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
16 05 09	produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

**Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Éliminer comme déchet dangereux.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

**Produit de nettoyage recommandé**

eau

---

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	3264	3264	3264
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide phosphorique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (phosphoric acid)	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (phosphoric acid)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 8  
code de restriction en tunnel E  
Code de classification C1

---

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Autres réglementations (UE)**

Règlement (UE) 1272/2008 (CLP), Règlement (UE) 1907/2006 (REACH), Décision 2000/532/EG (liste de déchets)  
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

**Directive COV (composants organiques volatils)**

---

**Teneur COV** 7 %  
**(composants organiques volatils)**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

**SECTION 16: Autres informations**

**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

**Informations diverses**

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.3

**Source des principales informations**

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich

Renseignements puisés dans différents manuels techniques

Études toxicologiques NIOSH-Tox

Selon les législations en vigueur

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.